



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPs

FEVRIER 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

SOMMAIRE

- P 1 Cérémonie du 19 mars 1962
Personnes à mobilité réduite
Élections départementales
- P 2 Réunion du Conseil Municipal
- P 3 Réunion du Conseil Municipal :
Suite
- P 4 Avis de publicité
Info élections départementales
- P 5 Broc à vélo
Le Gardon Marcampois
A.C.C.A
Association philatélique
Club du 3ème Printemps
- P 6 Manifestations organisées par
la Société des fêtes
- P 7 Ordinateurs aux écoles
Permanence Conseillère Générale
ASP
Bibliothèque et médiathèque
numérique
- P 8 A la découverte de ta commune
- P 9 A la découverte de ta commune
- P 10 Cyclo Cross
Agenda
- Annexes : Repas des aînés
Carnaval



CEREMONIE COMMEMORATIVE

Du 19 MARS 1962

JEUDI 19 MARS 2015

Monuments aux morts de Marcamps à 11 h 30



Le Maire et le Conseil Municipal invitent les Anciens Combattants, les écoles, les associations et la population à honorer de leur présence la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

PERSONNES A MOBILITÉ REDUITE

Les personnes à mobilité réduite sont priées de se faire recenser à la Mairie **au plus tard le 31 mars 2015** en indiquant leur nom, prénom, adresse et numéro de téléphone. Ces personnes doivent signaler si elles ont besoin d'appareils médicalisés spécifiques. D'avance merci.

La Mairie ☎ 05.57.68.44.44 / prignac-marcamps@orange.fr

ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES

1er Tour

Dimanche 22 mars 2015

2ème Tour

Dimanche 29 mars 2015

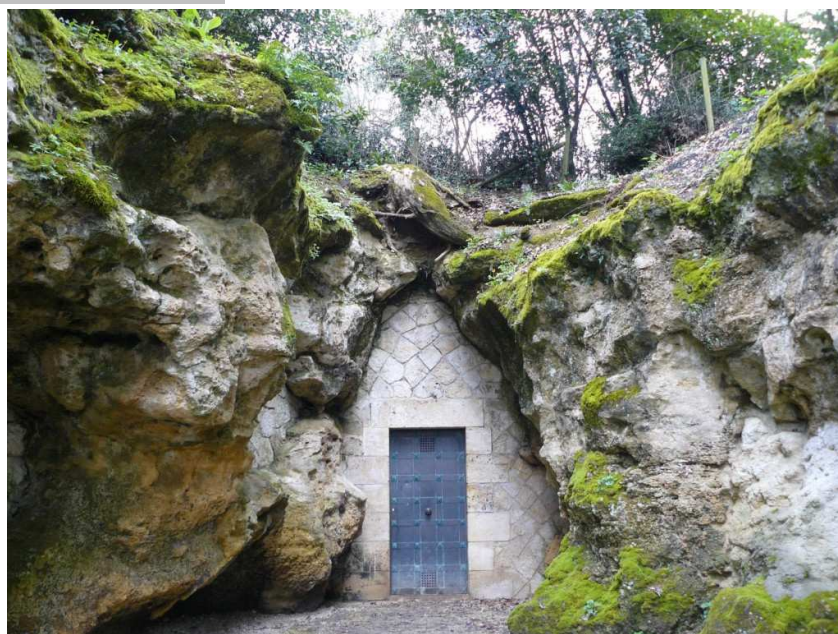
Bureau de vote : Salle des Fêtes

Ouverture du bureau de vote : 8 H 00

Clôture du scrutin : 18 H 00

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

VOTER EST UN DROIT ET UN DEVOIR CIVIQUE





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 22 janvier 2015

PRESENTS : M. GAILLARD, Maire, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, M. PICARD, Mme GOGUERY, M. MONTEIL, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE, Mme LALANDE, M. BETEILLE, Mme DA GAMA.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEVREAUD, M. GRANCHERE, Mme DUBEDOUT

Secrétaire de séance : Robert GATARD

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 12/12/2014 lequel est adopté à l'unanimité.

Le maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Reste à réaliser

Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme LALANDE rappelle au maire que durant la séance, le public doit garder le silence : toutes marques d'approbations ou de désapprobations sont interdites.

RESTE A REALISER

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Accord du conseil municipal.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE à 32,91/35

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 32,91/35 à compter du 01/02/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION 2^e CLASSE à 33,73/35

Le Maire propose au conseil municipal de créer deux postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 33,73/35 à compter du 01/02/2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE à 33,22/35

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 33,22/35 à compter du 01/02/2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^e classe à 29/35

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 29/35 ème à compter du 01/02/2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^e CLASSE à 17/35

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17/35 ème à compter du 01/02/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

ADMINISTRATIF 2^e classe 35/35

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35/35 ème au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal donne son accord.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21/09/2009 : IAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2004 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au bénéfice des agents de catégorie C conformément à l'article 5 du décret sus-nommé,

Il sera appliqué au montant de référence annuel fixé à 449,24 € pour les agents de catégorie C rémunérés en échelle 3 (montant à compter de mai 2014) un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

- L'indemnité sera proratisée pour les agents à temps non complet.

- Les revalorisations réglementaires seront automatiquement appliquées au montant susvisé.

Cette indemnité sera versée mensuellement aux agents à compter du mois de février 2015.

- Le Maire détermine dans la limite des crédits ouverts le taux individuel applicable à chaque agent en fonction de la manière de servir de chacun, selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun et des relations avec le public, adaptation au poste du travail, sens des relations humaines, efficacité, ponctualité et assiduité.

- Le bénéfice de cette indemnité est étendu dans les mêmes conditions aux agents non titulaires occupant des emplois de même nature que ceux relevant des catégories d'emplois attributaires mentionnés dans la présente délibération

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Blaye)

Suite à la fusion des Syndicats Intercommunaux du Collège et des Lycées de Blaye, le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires.

Après discussion, le Maire propose de désigner :

- Mme Gaëlle ANDRIEU, demeurant 48 Chemin de la Croix Blanche - 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES

- Mme Géraldine GOGUERY, demeurant 4 Chemin de Clayac - 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES. ... /



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Suite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de ces deux délégués.

CANTINE

Le Maire rappelle au conseil municipal dans sa séance du 12/12/2014 que le personnel communal devait s'acquitter du montant du repas pris à la cantine à compter du 2/02/2015.

Après s'être rapproché du centre de gestion, le Maire signale que la fourniture à titre gratuit de nourriture aux agents est possible sous certaines conditions respectées.

La circulaire DSS/SDFSS/5B du 19 août 2005 précise qu'une tolérance ministérielle accorde la gratuité des repas pour le personnel ayant une charge éducative, sociale ou psychologique qui l'oblige à être présent au moment du repas des enfants dont il a la responsabilité, ce qui est le cas pour les ATSEM.

En ce qui concerne les cantinières, celles-ci ne sont pas concernées par cette tolérance puisque les agents déjeunent sans s'occuper des enfants. Leur repas sera donc déclaré comme un avantage en nature sur le bulletin de salaire.

Par ailleurs, les agents qui ne rentrent par dans les critères cités ci-dessus devront payer leur repas moyennant le prix de 3,90 Euros correspondant au prix du ticket de cantine pour adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

FUSION DES DEUX ECOLES – INFOS DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'école s'est réunie en date du 04 novembre 2014 en présence de Monsieur KESSAS, Inspecteur de l'académie pour débattre du projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Prignac et Marcamps afin de constituer une école primaire.

Cette fusion permettrait de favoriser encore davantage le travail de groupe au sein de l'équipe et faciliterait le changement de niveau. Cette fusion pourrait éventuellement entraîner la création d'une classe de GS-CP, seulement en fonction des effectifs.

Après discussion, le Conseil d'école réuni a émis un avis favorable par 14 voix pour et 1 voix contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de fusion des deux écoles de Prignac et Marcamps en une école primaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

SDEEG: Syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde

Mme BOUCHET, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion à la Communauté de Communes avec un responsable du SDEEG concernant l'ouverture de marchés de l'énergie et la directive européenne concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz.

Le SDEEG propose la mutualisation ce qui permettrait d'effectuer des opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Elle propose au Conseil municipal de se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- BATIMENTS

M. PICARD donne lecture de divers travaux à effectuer au sein des divers bâtiments communaux ainsi que la mise aux

normes de ceux-ci. Cet entretien normal et régulier semble avoir été négligé jusqu'à présent, et les travaux risquent d'être importants au cours du mandat et certainement au-delà.

Il précise que certains travaux seront effectués par les agents communaux dans la mesure du possible.

Pour le budget 2015, M. PICARD fait part au conseil municipal des travaux à réaliser en fonction des priorités :

à savoir :

- Changement des 2 portes d'entrée du club du 3è âge
- Changement de la porte d'entrée de la salle des associations
- Changer le portillon bois donnant sur entre 2 monts
- Ajouter une porte de sortie sur le côté du bâtiment

Ces travaux seront effectués par la STE BMA. Devis déjà présenté en conseil municipal.

Par ailleurs, il précise que ces travaux relèvent de la sécurité des administrés et pourront faire l'objet de demandes de subvention.

Un devis a été demandé pour l'installation de deux mains courantes aux normes pour l'escalier de la salle des associations.

M. PICARD propose la réparation de la croix de Cazelles ainsi que la réparation de la chaire pour un montant de 2329 € TTC (devis déjà présente) par la STE BARBOTEAU.

- BUNGALOW GARAGE MUNICIPAL

M. BETEILLE informe le Conseil Municipal qu'il a contacté trois entreprises pour l'achat d'un bungalow auprès de la STE RABOTIN, SARL BUNG'ECO et BUNGALOW PRO. Après étude des devis, la commission a décidé de retenir le devis de la SARL BUNG'ECO moins disante.

Le montant du devis s'élève à 7280 € HT livré et déchargé.

Accord du Conseil Municipal.

- Eglise ST PIERRE : La STE LAMOLIE a procédé au démolition de l'église St Pierre et viendra effectuer un contrôle fin février début mars.

Par ailleurs, M. PICARD signale qu'un diagnostic charpente a été demandé à l'entreprise FRANÇAIS dont le montant s'élève à 987,84 €. Ce diagnostic consiste à ouvrir 6 trappes de visite sur les chapelles et la nef et à vérifier l'état parasitaire de la structure.

- PARATONNERRE : M. PICARD informe le Conseil Municipal que le paratonnerre de l'Eglise St Pierre a été contrôlé et signale que l'installation paratonnerre existante n'est pas en état de bon fonctionnement et nécessite une remise en conformité. M. PICARD signale au conseil municipal que ce dysfonctionnement du paratonnerre date de 2007 au moins.

La Sté INDELEC a fait parvenir un devis d'un montant de 7740 € pour remettre aux normes le paratonnerre. A voir sur le budget 2015.

- CHEMINS : M. GATARD informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise COUREAU pour le curage de fossés.

CIMETIERES : M. GATARD informe le conseil municipal que la commission procèdera aux reprises de concession dès le printemps.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal que la candidature de Mme Emilie QUESSON a été retenue pour le poste de comptable.

AVIS DE PUBLICITÉ

MAIRIE DE PRIGNAC ET MARCAMP
85 Avenue des Côtes de Bourg
33710 PRIGNAC ET MARCAMP

Monsieur GAILLARD Michel, Maire

Objet du marché : Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du Bourg

Type de marché : marché public de services.

Procédure : procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Lieu d'exécution : 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 PRIGNAC ET MARCAMP

Les réponses doivent être envoyées à :
85 Avenue des Côtes de Bourg 33710 PRIGNAC ET MARCAMP

Les offres doivent être envoyées par écrit et sous version papier.

Pour le 16 mars 2015 à 18 h 00 au plus tard.

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être faites :

- par téléphone : 05.57.68.26.62 le lundi de 8 h 30 à 18 h et le mercredi de 8 h 30 à 17 h
- par fax : 05.57.68.38.40
- par mail : prignac-marcamps@orange.fr
- auprès de Monsieur le Maire : 05.57.68.44.44
- sur le portail www.prignacetmarcamps.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 16/02/2015

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 et 29 MARS 2015

Elus pour 6 ans, les Conseillers départementaux seront désignés au **scrutin binominal à deux tours les dimanches 22 et 29 mars 2015**. Pour la première fois, ils devront se présenter en binôme (une femme et un homme). Ce qui ne change pas, en revanche, c'est l'élection du président par l'ensemble des Conseillers départementaux.

Parité assurée

Avec moins de 15 % de femmes dans les assemblées départementales, il s'agit de concourir le plus rapidement à la féminisation de la représentativité locale. Désormais, les électeurs girondins voteront non pas sur 63 mais sur 33 cantons pour un binôme composé d'une femme et d'un homme. Les deux élus auront les mêmes responsabilités sur un territoire identique.

Le canton de l'Estuaire englobera les cantons de Bourg sur Gironde, de Blaye et de Saint-Ciers sur Gironde.

Pourquoi ça change ?

Les périmètres des cantons n'avaient pas été modifiés depuis leur création, après la Révolution de 1789. Or avec le temps, ce découpage créait une grande disparité entre les territoires : certains étaient très peuplés, d'autres 3 ou 4 fois moins!

Pour que tous les Girondins puissent être représentés de la même façon, les cantons compteront désormais une population avoisinant les 40 000 habitants (avec une différence qui ne doit pas excéder 20 %)

+ d'infos : www.vie-publique.fr

CE QUI NE CHANGE PAS

LA DURÉE DU MANDAT
6 ANS

LE CŒUR DES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT
Solidarités humaines et territoriales.

CE QUI CHANGE

LE NOM
LE CONSEIL GÉNÉRAL DEVIENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL (plus simplement : le Département)

33
UN REDÉCOUPAGE EN 33 CANTONS, plus représentatif

UN BINÔME HOMME/FEMME
aux élections

66
ÉLUS (au lieu de 63 actuellement)

BROC à VELO**DIMANCHE 1er MARS 2015****De 10 h à 16 h (exposants à 9 h 30)**

CARRIERES BARBOTEAU

Les pierres de Bourg
35 C, Chemin de la croix blancheVenez acheter, vendre votre vélo d'occasion, roues,
pièces et accessoires ...

Renseignements

Vélo Club Prignacais

Daniel ☎ 06.76.60.56.79

Emplacement stand : 1, 5 Euros le mètre

**LE GARDON MARCAMPOIS****SAMEDI 14 MARS**

OUVERTURE DE LA TRUITE

Site Naturel du Moron

1/2 avant le lever du soleil

Moron et Canal Est

**LE GARDON MARCAMPOIS****DIMANCHE 5 AVRIL****BROCANTE**

Place de la Mairie

Contact : 06.16.86.97.85

A.C.C.A**DIMANCHE 15 MARS 2015****BATTUE****Rendez-vous à 7 H****Place de la Mairie****Renseignements****Christian. BISTODEAU ☎ 05.57.68.21.73****L'ASSOCIATION PHILATELIQUE
DE PRIGNAC ET MARCAMP****Organise sa 1ère****BOURSE DES COLLECTIONNEURS****LE DIMANCHE 26 AVRIL 2015****De 8 h 00 à 18 h 00****SALLE DES FÊTES**

Timbres, cartes, fèves, capsules, monnaies ...

Petite restauration

Parking

Entrée gratuite

1 café offert aux exposants

6 Euros la table (1, 20 m x 0, 80 m)

INSCRIPTIONS

Bruno DAROUSSAT ☎ 05.57.84.75.45 (le soir)

Jean-Louis JOLLET ☎ 05.57.68.34.27 (journée)

**CLUB DU 3ème PRINTEMPS****B**onjour à tous et à toutes,*L'assemblée générale qui a eu lieu le 5 février 2015 après un repas au club, a élu les représentants du Club du 3ème Printemps à savoir :*

- Présidente : Mme CHAUVIN Jeannine
- Vice-présidente : Mme BARDEAU Rose-Marie
- Trésorière : Mme POTIRON Jeanne
- Trésorier Adjoint : M. BAUDOU Henri
- Secrétaire : Mme BOUYER Andrée

*On été élus à l'unanimité.**Nous allons tenter jusqu'au mois de juin 2015 de faire 2 réunions par mois, 1 loto et 1 repas suivis d'une tombola.**La prochaine sortie sera le 16 mars avec un spectacle à la Médoquine puis un repas le 26 mars avec une tombola et le 2 avril un loto. Venez nombreux. Merci de votre compréhension.*

Mme CHAUVIN, Présidente ☎ 06.20.54.57.83

PLANNING DES MANIFESTATIONS 2015

COMITE DES FETES DE PRIGNAC ET MARCAMPES



SAMEDI 14 MARS 2015 : CARNAVAL (Défilé de rue, spectacle, goûter)

Le Carnaval aura lieu le Samedi 14 Mars 2015. Il partira de la salle des fêtes du village à 14H30 précises et déambulera - sous les cotillons- dans les rues du village. Les enfants seront accompagnés de parents déguisés, de la fanfare et leurs majorettes « Les Intrépides ». Ils se restaureront avec une collation offerte. Le spectacle « Destination secrète ! » avec Luna et Terra est créé sur la dynamique de l'interprétation : c'est une comédie associant humour, surprises, rythme et laissant une grande place à l'expressivité des émotions. Les personnages voyageront à travers le Mexique et l'Afrique... Petits et grands, venez nombreux les encourager et participer à la fête !



VENDREDI 1 MAI 2015 : PIQUE-NIQUE CONVIVIAL DANS UNE CARRIERE "VERTE"

Notre histoire communale s'est construite avec la Pierre blonde de Bourg, et, grâce à cette pierre, nos bâtiments, nos monuments sont sortis de terre. Notre commune comporte de nombreuses carrières, souvent abandonnées - parfois malmenées- mais qui font partie de notre Patrimoine... **Le midi**, nous invitons les habitants du village à partager un pique-nique « tiré du panier » dans un havre de verdure : *Apportez donc vos boules, nous fournissons le Pastis pour une pétanque à l'ombre !* Nous offrirons l'apéritif à tous nos convives et nous mettrons à disposition un barbecue, une plancha, des tables et des chaises. Pensez aussi à apporter vos victuailles et vos couverts. Nous nous réservons la surprise de quelques animations. Pensez à réserver, afin de nous faciliter l'organisation. *Nous sommes à la recherche d'activités de plein air originales : contactez-nous !*



VEND. 26, SAM. 27, DIM. 28 JUIN 2015 : « PRIGNAC MARCAMPES EN FETE » (FETE LOCALE)

Déjà, en 2014, nous souhaitons renouveler les activités ayant lieu lors de la Fête Locale traditionnelle. En 2015, nous continuons sur cette lancée en vous proposant : Apéritif avec les habitants et les associations, balade du patrimoine, soirée à thème avec animation, concours (jeux pour enfants, pétanque), Vide-grenier, Marché artisanal et du Terroir, feu d'artifice, animation et groupe musical. Nous assurerons la buvette et la restauration sur place au cours du Week-end. Les petits et les grands retrouveront avec plaisir les attractions foraines : manèges, tirs, autos...



SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 : SPECTACLE ou DINER-SPECTACLE « LES ANNEES 80's »

Malgré l'annulation en Octobre 2014 de la soirée diner-spectacle, sur le thème de la musique des années 80's (manifestation difficile à lancer et à équilibrer financièrement) ...mais pas impossible à réaliser : nous persistons en vous proposant à nouveau cette activité. *Contactez-nous, pour vous inscrire et nous encourager, et choisir la formule adaptée !*



Nous recherchons des membres actifs et motivés, apporteurs d'idées et de gaieté !
CONTACTS : Président : Claude FEZAS 05.57.68.32.14
Sec & Com : JL BARDEAU 06.81.94.19.69 Très. : J. PARAMO 07.89.77.86.34

<http://comitedesfetesdeprignacetmarcamps.wpweb.fr/>



ORDINATEURS AUX ECOLES



Il y a 12 PCs élèves Acer Aspire switch 10 + 1 PC enseignant 15" Acer Aspire E 15.
Ce sont des ordinateurs tactiles munis d'applications pédagogiques validées par l'éducation nationale afin de viser la validation du B2I en fin de cursus primaire.

Ces ordinateurs hybrides sont installés de telle sorte à ce qu'il n'existe pas de salle informatique à proprement parlé mais ce sont les ordinateurs qui se déplacent dans les classes au service des apprentissages des élèves.

Ils sont amovibles afin de s'adapter aux besoins des enfants de la maternelle au cm2. Munis d'appareil photo, de nombreuses tâches sont imaginables aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.

La Mairie

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

PERMANENCE de Madame Nathalie JUNIN

Conseillère Générale du Canton de Bourg sur Gironde

**Le vendredi 6 mars : Mairie de Prignac et Marcamps :
de 16 h 30 à 18 h 00**

Afin d'éviter les temps d'attente, il est préférable de prendre rendez-vous
auprès du secrétariat au ☎ 05.56.99.33.33 POSTE 39.80

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine (ASP)

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine souhaite commémorer le Centenaire de la Grande Guerre (1914-1918) lors d'une exposition prochaine.

Nous sommes donc à la recherche de documents ayant trait à cette période. Peut-être avez-vous de vieux écrits, papiers, cartes postales, photographies ou autres objets de vos aïeux ayant combattu lors de ce conflit ?

Si tel est le cas, vous pouvez nous contacter au ☎ 06.67.15.75.84 ou par courriel : assopatrimoine.prignac@laposte.net.

Merci.

BIBLIOTHEQUE et MEDIATHEQUE NUMERIQUE biblio.gironde.fr

La BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt, service du Conseil Général de la Gironde) a mis en place sur son site internet un portail en ligne avec l'actualité des 280 bibliothèques de la Gironde partenaires du réseau.

De plus, tous les lecteurs, adhérents à une des bibliothèques girondines ayant signé une convention de partenariat avec la BDP, ont la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la médiathèque numérique de la BDP et ainsi de bénéficier d'une offre de vidéo pour adultes et enfants. **Ainsi, si vous êtes adhérent(e) à la bibliothèque de Prignac et Marcamps, n'hésitez pas à consulter et à profiter de ce service.**

Visionnez le programme de votre choix dans la limite de 4 programmes par mois sur **Médiathèque numérique**, un service en ligne de Vidéo à la demande, co-édité par **ARTE VOD et UniversCiné** souscrit par la bibliothèque départementale.

Ce service est **gratuit** (le coût de l'abonnement est pris en charge par le Conseil Général de la Gironde) et accessible pour les personnes inscrites dans une bibliothèque ou médiathèque du réseau de la Bibliothèque départementale de la Gironde (villes de moins de 10000 habitants).

Le catalogue est constitué **de plus de 2 500 programmes** issus des catalogues d'**ARTE et d'UniversCiné**

- 50 % de cinéma,
- 30 % de documentaires,
- 15 % de magazines, et
- 5 % de spectacles .

S'inscrire ?

- Aller sur le site biblio.gironde.fr : un bandeau apparaît. Cliquer sur « **découvrir** » puis sur « **numérique** » et enfin sur « **cinéma** ». Vous accéder alors à la rubrique « **Médiathèque numérique** ». Cliquez dessus et vous aurez toutes les informations nécessaires.

- Pour accéder à ce service, vous devez procéder à votre inscription sur le site en remplissant un formulaire en ligne directement sur la page.

Après validation auprès de votre bibliothèque, votre inscription **vous sera confirmée par email** et vous pourrez alors regarder des programmes en VOD.

A savoir

- Ce service est accessible aux utilisateurs de PC et Mac et compatible avec tous les navigateurs.

Une fois la commande validée, la vidéo reste disponible pendant 30 jours sur votre compte. A compter de la 1ère lecture de la vidéo, vous avez 48 h pour la visionner.

Pour tous renseignements n'hésitez à en discuter avec l'équipe de la bibliothèque ☎ 05.57.68.20.69



A LA DECOUVERTE DE TA COMMUNE ...
Pour comprendre son rôle et son fonctionnement
Edition PROST
Site internet : <http://editions-prost.fr>



Depuis le mois de janvier 2015 nous invitons les jeunes lecteurs à découvrir le fonctionnement de leur commune en reprenant tous les mois dans le journal « Lettre de mon village » un chapitre d'un petit livre intitulé « **A la découverte de ta commune** » aux éditions Prost. Ces éditions publient des livres d'information civique pour aider à mieux comprendre le rôle des institutions et le fonctionnement de notre démocratie.

Ce projet a été proposé aux enseignants et aux enfants des écoles élémentaires. Ils sont donc invités à y participer tous les mois avec l'aide de leurs parents et de leurs professeurs. Pour les parents qui auraient omis de conserver à chaque fois leur exemplaire de journal distribué dans leur boîte aux lettres, « La Lettre de mon Village » est consultable sur le site internet de la commune et un exemplaire en version papier est remis à chaque enseignant.

A la fin de chaque chapitre, des questions sont posées aux enfants. Des « urnes du jeune citoyen » sont à disposition dans chaque classe ainsi qu'à la Mairie. Les enfants peuvent y déposer leurs réponses. Nous vous espérons nombreux à participer à ce jeu avec l'implication des petits et des grands!

Ami lecteur, le programme de ce petit livre est simple : c'est un voyage au cœur de ta commune pour découvrir à quoi elle sert et comment elle fonctionne. Au cours de ta lecture, tu seras accompagné par « Léo le curieux » et par « Coco le perroquet » qui vont te montrer que toi aussi, enfant, tu as un rôle à jouer au sein de ta commune.



REPONSES AUX QUESTIONS DE JANVIER 2015



* Quel est le nom de ta commune ? **Prignac et Marcamps**

Origine du nom : **Prignac** dérive du latin **Prinius** et **Marcamps** du latin **Marcus campus**
 « **ferme de Marcus** »

* Quelle est la superficie de son territoire ? **9,6 KM2 ou 960 hectares**
 (Pour info, 1 hectare = 1 carré de 100 mètres de côté)

* Combien y-a-t-il d'habitants et comment s'appellent-ils ? **1402 habitants au recensement de 2012.**
Les habitants de Prignac et Marcamps se nomment les Prignacais et les Marcampoïis.

- En 1965, les communes de Prignac-et-Cazelles et de Marcamps ne forment plus qu'une seule commune : Prignac et Marcamps
- Le blason de la commune représente un mammoth et renvoie à la période préhistorique en référence à la grotte de Pair Non Pair.
- Les lettres **P, M, C** signifient **Prignac, Marcamps** et l'ancienne paroisse de **Cazelles** (Cazelles réunie à Prignac au milieu du XIXème siècle).

Etape 1

Dans chaque commune, il y a une mairie



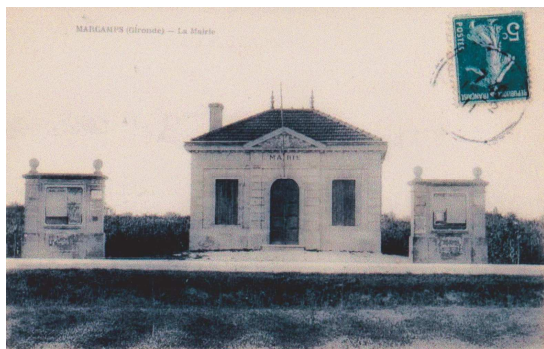
Mairie de Prignac et Marcamps

Ta commune est dirigée depuis la mairie

Comme tu vas le découvrir dans ce livre, de nombreuses décisions sont prises par ta commune pour améliorer la vie quotidienne des habitants : il faut par exemple entretenir les chemins et les routes, organiser la circulation des voitures, construire des écoles, des stades ou des bibliothèques, etc.

Toutes ces décisions sont prises par le maire et les conseillers municipaux qui siègent à la mairie. Ils sont élus par les citoyens lors des élections municipales, tous les 6 ans.

La prochaine fois que tu iras à la mairie, regarde bien autour de toi. Tu verras des bureaux, des salles de réunions, des personnes qui travaillent. En effet, pour réaliser sa mission, la mairie a besoin d'hommes et de



Ancienne Mairie de Marcamps

femmes : ce sont les employés de mairie. Ceux-ci sont répartis dans les différents services municipaux qui correspondent aux différents domaines d'intervention de la commune, comme le service du secrétariat, de la comptabilité, des sports etc.

Tout le personnel ne se trouve pas à la mairie. Il y a des employés qui travaillent à l'extérieur et qui s'occupent de la voirie, des espaces verts, du restaurant scolaire, de la garderie, du bus scolaire, de la bibliothèque ...

Le secrétaire général de mairie (ou directeur général des services dans les communes de plus de 2000 habitants), principal collaborateur du maire, veille au bon fonctionnement des services municipaux.



La mairie sert aussi d'intermédiaire entre le citoyen et l'Etat

L'Etat doit identifier chaque Français avec précision. Pour une raison de proximité avec les habitants, les mairies sont chargées d'enregistrer ces actes d'état civil : nom, prénom, dates de naissances, de mariage, de décès ...

La mairie délivre également des documents administratifs officiels, qui servent de preuves : actes de naissance, de mariage, de décès, livret de famille, carte d'identité ...

Dès l'âge de 16 ans, tu devras aller à la mairie pour faire inscrire ton nom sur la liste de recensement militaire.



La mairie prend aussi en charge, pour le compte de l'Etat, l'organisation des différentes élections politiques :

- inscriptions des électeurs sur les listes électorales,
- Mise en place de bureaux de vote, dépouillement des bulletins et proclamation des résultats.

Les différentes élections sont : les municipales, les départementales (en mars 2015), les régionales, les législatives, les présidentielles, les européennes.

> Demande à tes parents leur livret de famille et note la date et le lieu de ta naissance. -----

 > Lors d'une prochaine visite à la mairie, repère le nom de 2 ou 3 services municipaux. -----

Une bonne organisation, c'est du temps de gagné !

Si on te demande, à l'école ou ailleurs, des papiers administratifs comme un acte de naissance, préviens tes parents plusieurs jours à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser pour les récupérer.



*** Suite et réponses au prochain bulletin municipal ***



CROSS ALBS

Dimanche 1er février, la 18^{ème} édition du cross de l'ALBS a tenu ses promesses où les athlètes ont bravé le froid hivernal quoique le soleil était au rendez-vous.

Deux podiums pour l'ALBS organisateur du cross country avec un parcours technique et difficile. Des vétérans avec Olivier RAPOSO, aux féminines avec Christelle GABRIEL, championne d'Aquitaine dite « la gazelle Bourquaise » aux juniors et autres.

Tous ont passé sur ce dur circuit de niveau relevé et compétitif dans une bonne ambiance qui a ravi le public présent venu les encourager.



AGENDA

Dimanche 1er mars : broc à vélo organisé par le Vélo Club Prignacais

Vendredi 6 mars : permanence de la Conseillère Générale du canton

Samedi 14 mars : ouverture de la truite organisée par le Gardon Marcampoïis

Samedi 14 mars : carnaval organisé par la Société des Fêtes

Dimanche 15 mars : battue organisée par l'A.C.C.A

Lundi 16 mars : sortie à la Médoquine organisée par le Club du 3^{ème} Printemps

Jeudi 19 mars : cérémonie commémorative du 19 mars 1962

Dimanche 22 mars : élections départementales : 1er tour

Jeudi 26 mars : repas et tombola organisés par le Club du 3^{ème} Printemps

Dimanche 29 mars : élections départementales : 2^{ème} tour

Jusqu'au 31 mars : recensement des personnes à mobilité réduite

Jeudi 2 avril : loto organisé par le Club du 3^{ème} Printemps

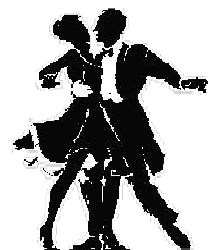
Dimanche 5 avril : brocante organisée par le Gardon Marcampoïis

Dimanche 26 avril : bourse des collectionneurs organisée par l'association philatélique

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 20 MARS 2013**

Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins

**REPAS DANSANT DES AINES****DIMANCHE 12 AVRIL 2015**

Comme chaque année, Le Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'offrir le traditionnel repas dansant à leurs aînés âgés de 60 ans et plus.

Nous serons heureux de partager ce moment de joie et de convivialité,
LE DIMANCHE 12 AVRIL à 12 h à la salle des fêtes

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner ce coupon reponse en mairie
au plus tard le 31 Mars 2015

Madame :

Monsieur :

Participeront au repas du 12 avril 2015

P.S : Pour les couples dont l'un des conjoints à moins de 60 ans, le prix du repas est à 29 Euros.

**REPAS DANSANT DES AINES****DIMANCHE 12 AVRIL 2015**

Comme chaque année, Le Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'offrir le traditionnel repas dansant à leurs aînés âgés de 60 ans et plus.

Nous serons heureux de partager ce moment de joie et de convivialité,
LE DIMANCHE 12 AVRIL à 12 h à la salle des fêtes

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner ce coupon reponse en mairie
au plus tard le 31 Mars 2015

Madame :

Monsieur :

Participeront au repas du 12 avril 2015

P.S : Pour les couples dont l'un des conjoints à moins de 60 ans, le prix du repas est à 29 Euros.



CARNAVAL

Salle des fêtes de

Prignac et Marcamps

Samedi 14 mars 2015



Embarquement
pour un fabuleux
tour du monde...



*Spectacle "Destination secrète"
Avec Luna et Terra*



14h00 Accueil
14h30 Défilé
15h30 Goûter
16h00 Spectacle

Offert par la Société des Fêtes de Prignac et Marcamps
Site WFB : <http://www.societedesfetesdeprignacelmarcamps.asso.fr>

Réalisé et imprimé sur nos salons - Ne pas jeter sur la voie publique



CONFETTIS & RIRES & POESIE & HUMOUR

L'année dernière, vous avez assisté et participer au spectacle « La légende du cristal magique ». Les protagonistes vous ont tenu en haleine et tous les enfants ont accompagné le mage à la recherche du cristal, tout en chantant des comptines captivantes « *si on tape dans nos mains, tu rebrousses ton chemin* »...

Alors venez, venez faire la fête avec nous pour le CARNAVAL 2015 !



Cette année le carnaval vous amènera vers « **Une destination secrète !** » Réservez votre Samedi 14 Mars 2015 et retrouvez-nous déguisés -*coutume le suggère*- pour un super défilé de rue sous les confettis et en fanfare. Avec la participation de Sylvain et les pétarades de son camion balai. Celui-ci sera suivi d'un traditionnel goûter gargantuesque servi à

la salle des fêtes, pour les petits et les grands gourmands...

Lorsque tous ces estomacs gloutons seront rassasiés, ces joyeux lurons pourront ainsi ouvrir grand leurs mirettes, en assistant à ce fabuleux spectacle...

...Venez découvrir des terres inconnues avec



Terra et Luna en assistant au spectacle « **DESTINATION SECRETE** ». A travers un conte burlesque merveilleux et fantastique, Luna et Terra invitent les enfants dans un univers inédit, comique et anachronique.

Soyez assurés d'un voyage mouvementé et humoristique...

<http://societedesfetesdeprignacetmarcamps.asso.fr>



Le 26 février 2015

Madame, Monsieur, Cher(e) administré(e),

Notre commune de Prignac et Marcamps s'est inscrite dans l'action :

« Ma Commune Ma Santé »

Cette action réservée aux administrés de notre commune permettra à tous nos concitoyens d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions grâce au principe de mutualisation proposé par l'Association loi 1901 ACTIOM.

LE BIEN-ETRE DE NOS ADMINISTRES EST NOTRE MISSION

L'offre « **Ma commune Ma santé** » est une réponse aux besoins de mutuelle santé de nos administrés **NON COUVERTS** ou plus simplement en recherche **D'AMELIORATION** de leur **POUVOIR D'ACHAT**.

Vous trouverez toutes les informations pratiques (brochures, tarifs, dossier d'inscription ...)

.....

L'association ACTIOM, via son action « **Ma Commune Ma Santé** » bénéficie de notre entière accréditation.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt tout particulier que vous porterez à cette action sociale initiée par vos élus pour le bénéfice de tous.

Bien cordialement

Le Maire


Michel GAILLARD




**Votre mairie se mobilise pour
votre santé et votre pouvoir d'achat avec :**



La Complémentaire Santé Communale, Accessible à Tous !


 **Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches grâce à votre mairie**


 **Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations**

- moins de 18 ans, à partir de 15.34€ /mois

- de 18 à 60 ans à partir de 24.93€ /mois

- plus de 60 ans à partir de 59.42€ /mois

 **Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins**
(2 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie- sécurité- confort)

 **Une mutuelle ouverte à tous**
(Tout Âge, compatible fiscalité loi Madelin, compatible ACS)



Offre réservée exclusivement aux habitants de votre commune

**Rendez-vous en mairie ou en CCAS pour retirer votre dossier d'inscription
« Ma Commune Ma Santé »**

Plus d'infos sur : <http://www.macommunemasante.org/>